



## Compte-rendu de la rencontre du 18 juin 2018 avec les élus de Bures sur Yvette, Gif sur Yvette, Gometz le Châtel et le SIAHVY

Participants	Mairie de Bures sur Yvette :	Lieu
	- Monsieur Jean-François Vigier, Maire de Bures sur Yvette, - Madame Anne Bodin, Maire-adjoint et Vice-Présidente du SIAHVY, - Monsieur Serris, Directeur des Services Techniques de Bures sur Yvette, <b>Mairie de Gif sur Yvette</b> - Monsieur Jean-Luc Valentin, conseiller délégué chargé de mission au patrimoine et aux travaux, délégué de GIF au SIAHVY, <b>Mairie de Gometz le Châtel :</b> - Madame Lucie Sellem, Maire de Gometz le Châtel, - Madame Monique Darmon, Maire adjointe. <b>SIAHVY :</b> - Monsieur Vivien, Directeur Général du SIAHVY  <b>VYF :</b> - Madame Danielle Farret, Monsieur André Loie,	Mairie de Bures sur Yvette

### Sujets de la rencontre :

Monsieur Vigier accueille et remercie les participants de leur présence, permettant une réunion de l'ensemble des acteurs concernés par l'assainissement et le ruissellement du bassin versant du Vaularon. Il rappelle que cette réunion a été organisée à la demande de VYF suite à l'avis de l'enquête publique du PLU de Bures, et passe la parole à Danielle Farret qui précise l'objet et les causes de cette réunion.

Deux sujets sont débattus :

- 1) L'assainissement et le réseau intercommunal du Vaularon, eu égard à la saturation et à la persistance d'un volume important d'Eaux Claires Permanente Parasites et Météoriques dans les réseaux :
  - a) Avancement du SDA (Schéma Directeur d'Assainissement), dont le programme pluriannuel d'actions a été approuvé en 2016, bilan des corrections programmées restant à réalisées,
  - b) Nouvelles actions nécessaires au vu notamment des événements des 10-11\_12 juin derniers.
- 2) Les eaux de ruissellement :
  - a) Explications et formulation des causes des inondations des 10-11\_12 juin dernier,
  - b) Plan d'action à mettre en place, urgence du lancement du Schéma Directeur de Ruissellement.

### Points traités :

La réunion s'est tenue dans un esprit de partage commun de la situation et d'identification des actions

à mener. Nous résumons ci-dessous les principaux points abordés

## 1) Assainissement et réseau intercommunal du Vaularon,

- a) **Le constat approuvé par tous** : malgré les travaux réalisés à ce jour, le réseau déborde en cas de pluie importante, comme l'a démontré la rapidité avec laquelle il a été saturé et il a débordé lors des orages des 10-11-12 juin courant.

Ou le collecteur est insuffisant ce que conteste Monsieur Vivien pour la population concernée ou le réseau est encombré par la présence d'une grande quantité d'ECPP et M (Eaux Claires Parasites et Météoriques) ou plus simplement d'eau de pluie dans le réseau d'assainissement. Ces observations ont été constatées et mesurées lors des études de 2008, 2012 et le SDA de 2015 et a abouti à un programme d'actions détaillées commune par commune, classées en 3 niveaux de priorités, sur l'ensemble des points à corriger tout le long du réseau.

**Pour mémoire**, les trois points de mesures au niveau de l'Avenue de la Promenade indiquaient en 2012, une quantité d'Eau Claire Permanente Parasite (ECPP) quotidienne de 161 m<sup>3</sup> et une arrivée d'Eau Claire Météorologique (ECM) de plus de 4 hectares, émanant de la ville de Gometz le Châtel. Dans ce même collecteur arrivant de Chevry par le réseau de la Frileuse ce sont 53 m<sup>3</sup> ECPP qui étaient quantifiés et plus de 3 hectares d'ECM. Les mesures sur Bures au niveau de la rue de la Vierge indiquaient une quantité de 149 m<sup>3</sup> ECPP alors que les ECM étaient proche de zéro.

Il est facile de comprendre qu'une pluie de moins de 10 cm interdit toute utilisation du réseau pour les riverains.

- **Gometz-le-Châtel** : Madame Sellem informe que les travaux de correction ont été réalisés sur Gometz le Châtel, tranche 1 : Avenue du Vaularon, Rue de Fromenteau, Avenue de Villeneuve et de la Pépinière, Rue Saint Nicolas, Rue de la Sablonnière soit un total d'ECPP supprimées à ce jour de **68 m<sup>3</sup>/j sur 161 m<sup>3</sup>/j** existants (étude 2012).

Les travaux de la tranche 2 : Beauregard, Sentier Saint Clair à Vieux Chemin semble difficile à réaliser car passage dans propriétés privés. Monsieur Vivien informe qu'avec les nouvelles techniques elles deviennent possibles.

- **Gif/Chevry** : Selon Monsieur Valentin, les travaux se font conformément au planning retenu à l'issue du SDA, dans le cadre du Contrat de Bassin (2012/2016). A noter, la fin des travaux de mise à niveau et de réunification du réseau allant des 32 Arpents (Golf) de Chevry jusqu'à la Maison Forestière et la rocade de Beaudreville.

Il reste un tronçon à faire aux Prés Mouchards qui été en attente pour raison saisonnière, une 4ème tranche de travaux est programmée.

Sur le secteur de Belleville, reprise de travaux sur les 5 rues restantes qui n'avaient pas été traitées dans la première tranche (coût plus de 1 million d'euros).

Les travaux reprendront ensuite sur le secteur de Chevry (2020). La réfection de l'assainissement de la Grange Martin est terminée.

- **Bures sur Yvette** : De même au niveau de la rue de la Vierge émanant de Montjay et localement ce sont **149 m<sup>3</sup>/j** qui ont été retrouvés auxquels nous pouvons ajouter les arrivées du Baratage or à ce jour aucune correction n'a été apportée à notre connaissance en ce versant.

Les travaux réalisés ont porté sur la Route de Chartres (réseau communal, pas d'aménagement d'un Intercommunal), Rue du Square, Rue d'Arcachon, en cours rue de Gometz.

## b) Discussion sur les causes

- L'exécution du SDA n'est pas à la hauteur des budgets prévus : Monsieur Vivien (SIAHVY) souligne que, quel que soit l'acteur concerné, les travaux réalisés sont très loin des budgets planifiés (rapport de 1 à 10).
- Parmi les travaux en cours, la finalisation en 2018 de la refonte du collecteur EU au niveau du Bois Carré (mauvais état du collecteur au niveau de sa traversée du bassin du Bois Carré). De même la situation en amont de la Frileuse devrait s'améliorer (VYF

souligne à ce propos le caractère anormal de la traversée d'un bassin de retenue par un collecteur). Il en est de même au niveau du Bassin des Grands Prés et du passage du réseau EU sous le Vaularon.

**c) Actions : après discussion, les actions suivantes sont décidées d'un commun accord :**

- a. Déjà recenser les zones rouges, où ont lieu les grosses fuites, et identifier les actions d'urgence,
- b. Devant cette situation et l'importance prévisible des travaux à faire, et au regard du délai incompressible nécessaire à la réalisation d'un programme de travaux de cette taille, il apparaît judicieux de les inscrire dans le 11<sup>ème</sup> programme de l'eau qui va démarrer en 2019, en préparant dès maintenant un programme intercommunal spécial 2019-2027 dédié à ces travaux, indépendamment bien entendu de la poursuite du programme en cours.
- c. Monsieur Vigier propose de lancer dès maintenant, pour les trois mois à venir, une analyse ayant pour but de faire le point des besoins sur l'ensemble des trois communes, afin de préparer le lancement dès début 2019 des études préparatoires nécessaires au lancement du programme 2019-2027 précédemment cité. Cette analyse aura pour base le SDA 2015, complété des éléments nouveaux depuis cette date (constructions nouvelles, nouveaux dysfonctionnements etc). Les participants à la présente réunion, représentants leur commune, sont d'accord sur cette démarche, avec un premier bilan à la rentrée. Le SIAHVY est sollicité pour encadrer cette analyse et disposera d'une prévision d'études préliminaires qui lui sera utile pour son programme 2019. Il conviendra de solliciter Suez pour l'identification des dysfonctionnements majeurs (Palaiseau pour Gometz-le-Châtel).

## **2) Eaux de ruissellement**

Ce sujet n'est pas moins urgent compte tenu de l'importance des dégâts occasionnés dans le bassin versant de Vaularon lors des inondations des 10-11-12 juin derniers.

Après discussion, il apparaît que la majeure partie du ruissellement provient des terres agricoles pour lesquelles ont été supprimés au fil du temps les fossés, les noues, les haies etc, favorisant un débordement brutal et important comme cela a été le cas les 10 à 12 juin dernier.

Cela renforce la nécessité et l'urgence de la réalisation du Schéma Directeur de Ruissellement sur l'ensemble du bassin versant incluant les terres agricoles.

Monsieur Vivien souligne que les événements des 10-12 juin derniers montrent un événement climatique nouveau pour la région, à savoir un événement SUD→NORD et non OUEST→EST comme en 2016, ce qui est de nature à modifier l'approche de mesures de protection à avoir.

Il indique que le SIAHVY ne porte pas ; en l'état actuel des choses, la responsabilité lui permettant de réaliser une étude de ruissellement. Une réflexion sur le nouveau cadre de responsabilité est en cours dans le cadre de GEMAPI

Le sujet « Agriculteurs » est par ailleurs à traiter. VYF insiste pour qu'un contact soit pris avec eux et la Chambre des Agriculteurs, et qu'ils soient associés aux réflexions et décisions sur ce sujet.

Un point sera fait sur le ruissellement en même temps que le bilan de rentrée sur l'assainissement indiqué précédemment.

## **3) Conclusion**

Monsieur Vigier remercie les participants de leur présence et de leur contribution.

VYF remercie à son tour M Vigier d'avoir organisé cette réunion à sa demande, ainsi que tous les participants pour l'esprit constructif de la discussion, et espère qu'une solution administrative sera

trouvée rapidement sur le ruissellement.

**NB :** Rappel d'une obligation émise dans l'avis de VYF lors de l'enquête publique du PLU de Bures sur Yvette.

*« - **Obligation** Selon la circulaire explicative du 8 décembre 2006 relative à la mise en conformité de la collecte et du traitement des eaux usées des communes soumises aux échéances des 31 décembre 1998, 2000 et 2005 en application de la directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines, il est précisé :*

*« Nous vous demandons de veiller à ce que l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs ne puisse intervenir alors que la collecte et le traitement des eaux usées qui en seraient issues ne pourraient pas être effectués dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation des travaux **et actions nécessaires à la mise en conformité des équipements de collecte et de traitement situés à l'aval de ces secteurs.** Pour ce faire, vous agirez notamment sur le fondement des articles L. 121-1, L. 123-1 et R. 123-9 du code de l'urbanisme »*

<p><b><u>Une obligation de résultat est imposée</u> dans ce texte et VYF demande que les règlements soient appliqués en ce domaine afin de répondre à la Prévention et à l'Hygiène de base. VYF demande donc la correction des dysfonctionnements du réseau d'assainissement avant de procéder à de nouveaux ajouts, comme l'indique la Loi et le bon sens.</b></p>
---

»